



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

PREFECTURE
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la circulation routière

Toulon, le **14 JUIN 2017**

LE PREFET DU VAR

A

Mesdames et Messieurs les MAIRES

En communication à
Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Toulon
Monsieur le Sous-Préfet de Draguignan
Monsieur le Sous-Préfet de Brignoles

OBJET : Modernisation de la délivrance de duplicata des certificats d'immatriculation de véhicules.

En application de l'Arrêté du 30 mai 2017 portant information du public sur la dématérialisation de la procédure de demande de duplicata de certificat d'immatriculation d'un véhicule, j'ai l'honneur de vous informer qu'un nouveau télé-service appelé « je souhaite refaire mon certificat d'immatriculation » est mis à la disposition des usagers depuis le 2 juin 2017.

En cas de perte, vol ou détérioration du certificat d'immatriculation, vos administrés peuvent effectuer leur demande de duplicata de certificat d'immatriculation en ligne, sans se rendre aux guichets de la préfecture, à l'adresse suivante : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Cette nouvelle procédure ne concerne que les véhicules immatriculés selon le nouveau système d'immatriculation (type AA-111-AA).

En outre, les formalités d'établissement de cartes grises peuvent être effectuées par les professionnels automobiles, garages, concessionnaires et réseaux nationaux d'entretien de véhicules. La liste de ces 500 professionnels habilités dans le département du Var est disponible sur Internet à l'adresse suivante : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-immatriculer-votre-vehicule2>

Je vous rappelle également que vos usagers ont la possibilité de réaliser une demande de permis de conduire en ligne via le lien suivant :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Effectuer-une-demande-de-permis-de-conduire-en-ligne>.

Toutes les informations nécessaires à ces démarches administratives sont consultables sur le site internet de la préfecture : www.var.gouv.fr

De même, les usagers peuvent effectuer toute demande de renseignements relatifs à ces services par le biais du formulaire de contact sur le site Internet précité.

Pour le Préfet et par délégation,
la secrétaire générale,


Sylvie HOUSPIC